

Le sénateur ISNOR: Une estimation me suffirait.

M. GORDON: Si je puis vous donner une estimation qui ne sera pas reproduite dans les journaux, je vous la donnerai personnellement. Mais je ne veux pas que ces chiffres soient publiés dans les journaux. Il n'en résulterait que de nouvelles discussions. Voici. D'après le bilan de la compagnie pour l'année terminée le 31 décembre 1957, la valeur comptable de ces navires était de \$6,660,937, moins une dépréciation de \$4,068,283.

Le sénateur ISNOR: Oui, mais le deux tiers du prix avaient été rayés des livres.

M. GORDON: Oui.

Le sénateur ISNOR: Ces chiffres ne signifient pas grand chose. Combien de ces navires utiliseront encore Halifax comme port d'attache?

M. GORDON: Cela dépendra des acheteurs. Ils sont libres d'inscrire les navires où ils le voudront.

Le sénateur ISNOR: Sans condition?

M. GORDON: Aucune condition n'est nécessaire. En réalité, une telle condition ne saurait être exécutoire.

Le sénateur ISNOR: On a répondu à la Chambre des communes que les ports d'attache seraient Montréal et Halifax.

M. GORDON: Je ne pense pas que l'on ait fait une telle assertion.

Le sénateur ISNOR: Je pense que cette réponse a été donnée hier par le ministre des Transports.

M. GORDON: Non. Il a simplement dit que les ports canadiens qui seront desservis par les navires seront Halifax et Montréal. Mais quant aux ports d'attache, il s'agit d'un point technique, qui signifie, je crois, l'endroit de l'inscription maritime des navires. Nous n'aurions jamais pu vendre les navires avec une réserve de cette nature. Voici le texte de la déclaration faite hier par le ministre à la Chambre des communes:

La compagnie se propose de mettre les huit navires de la CNSS en service le plus tôt possible entre le Canada, Cuba et les Antilles en utilisant les ports d'Halifax et de Montréal.

Le sénateur BOUFFARD: Il n'est pas question de l'inscription des navires.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous maintenant examiner le bill article par article?

Des VOIX: Non.

Le sénateur BOUFFARD: Je propose que le rapport soit fait du bill, sans amendement.

Le sénateur BRUNT: J'appuie cette motion.

Le sénateur MACDONALD: Puis-je auparavant savoir qui nomme les vérificateurs?

M. GORDON: La nomination des vérificateurs relève du gouvernement. Il s'agit de vérificateurs indépendants. Par là, on veut dire qu'ils ne font pas partie du personnel des Chemins de fer nationaux du Canada. C'est une maison de l'extérieur dont le choix est fait par le gouvernement et le Parlement, en vertu du bill.

Le sénateur MACDONALD: Oui. Mais la Compagnie des chemins de fer propose-t-elle la nomination de ces vérificateurs permanents au gouvernement?

M. GORDON: Non.

Le sénateur MACDONALD: Je veux dire, le conseil d'administration.

M. GORDON: Non, monsieur.

Le sénateur BRUNT: C'est une activité qui ne relève pas du chemin de fer.

Le sénateur BOUFFARD: Vous n'avez pas recommandé le changement?

M. GORDON: Cette question n'a pas même été discutée.